

Le DPC : une obligation annuelle

Tous les professionnels de santé doivent réaliser un programme de Développement Professionnel Continu répondant à trois critères :

- . être conforme à une orientation nationale ou régionale,
- . comporter des méthodes ou modalités validées par la HAS,
- . être mis en œuvre par un organisme enregistré auprès de l'OGDPC.

Un programme de DPC se déroule en deux étapes :

- . une étape de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances,
- . une étape d'analyse des pratiques professionnelles comprenant des actions d'amélioration et d'auto-évaluation.

La seule présence à la formation ne peut donc ni valider les obligations annuelles de DPC ni permettre une prise en charge financière par un organisme payeur.

Modalités pratiques d'inscription à ce programme DPC

PRIX DE VENTE DU PROGRAMME

235 €

Ce prix comprend l'inscription au congrès, l'analyse des pratiques et le déjeuner.

Pour les libéraux : ce montant est récupérable intégralement une fois le programme de DPC finalisé et validé.

Pour les hospitaliers : ce montant peut être pris en charge par les établissements après accord préalable du service formation.

INDEMNISATION PAR L'OGDPC POUR UN LIBERAL

Une fois le programme finalisé et validé, le temps passé dans le cadre du programme donne droit à une indemnité compensatrice de perte de revenu pour un montant de 172,5 € versée directement par l'OGDPC.

INSCRIPTION

- Auprès de la Société de Psychiatrie de l'Est
- Sur le site : www.cnqsp.org

VOS CONTACTS

Eric DUCOS (ericducos@gmail.com)

Christine POLLET (cpollet.cnqsp@gmail.com)

Le CNQSP-ODPC

Le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP) est une association loi 1901, regroupant des professionnels de la santé mentale.

Depuis 2007, le CNQSP a développé une expertise en matière de formation et d'analyse des pratiques auprès des établissements de santé mentale et de groupes de pairs libéraux. Ces expériences et les nombreux partenariats développés par le CNQSP avec des sociétés savantes de psychiatrie ont permis la mise en œuvre de programmes de DPC conciliant les méthodes requises par la HAS et les attentes des professionnels en matière d'amélioration de leur pratique.

L'approche développée par le CNQSP-ODPC vise, en effet, à permettre aux professionnels de santé de rester maître des champs d'amélioration qu'il est seul à pouvoir repérer dans sa pratique.

Dans le cadre de son congrès, la Société de Psychiatrie de l'Est, en partenariat avec le CNQSP-ODPC vous propose son programme de DPC « Les Vulnérabilités (du concept à la pratique) ».

Vous trouverez ci-dessous le programme et les modalités pratiques d'inscription.

Programme DPC n° 15871300019

Les Vulnérabilités (du concept à la pratique)

Les Vulnérabilités : quels enjeux aujourd'hui ? C'est la question à laquelle la journée de la Société de Psychiatrie de l'Est va tenter d'apporter des réponses. Sur la base de cette problématique, il vous est proposé de mener un programme de Développement Professionnel Continu en participant à ce congrès, en revisitant vos pratiques à la lumière des informations diffusées durant cette journée en y puisant des leviers d'amélioration de vos pratiques régulières.

ETAPE 1 :

Formation « Les Vulnérabilités (du concept à la pratique) » (Présentielle)

Participation à la journée complète de la Société de Psychiatrie de l'Est.

ETAPE 2 :

Analyse et amélioration des pratiques (Non présentielle)

A la suite du congrès, vous devrez analyser vos pratiques à la lumière de ce que vous avez identifié comme pertinent dans le cadre de votre exercice.

Pour ce faire, un psychiatre référent assure une hotline pour vous aider :

- à définir votre choix d'indicateur et les actions qui s'y rattachent dans le respect des méthodes définies par la HAS ;
- à répondre à vos questions cliniques ou méthodologiques ;
- vous donner les informations nécessaires à la validation de votre programme (faisabilité, traçabilité, enregistrement, etc.).